



PRÉFET DE LA HAUTE - SAONE

Vesoul, le 10 juillet 2015

## Sécheresse – Restrictions d'eau

---

Avec les fortes chaleurs du début juillet et l'absence de précipitations annoncée, l'état des rivières dans le département continue à se dégrader. Le nord-est du département est particulièrement touché. Plusieurs cours d'eau sont à sec et des pêches de sauvegarde ont dû être organisées.

Aussi, la préfecture de la Haute-Saône a décidé de mettre en place des mesures de restriction. Un arrêté visant à limiter les usages de l'eau a été pris et est applicable à compter de ce jour.

Les mesures sont les suivantes :

### Usages domestiques :

- l'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins : interdit sauf potagers privés,
- l'arrosage des golfs et terrains de sport : interdit entre 8 h et 20 h (sauf pour les greens),
- le lavage des voitures : interdit hors stations professionnelles sauf pour les véhicules, ayant une obligation réglementaire ou technique et pour les organismes liés à la sécurité,
- les fontaines publiques en circuit ouvert branchées sur le réseau AEP doivent être fermées,
- le remplissage ou la remise en eau des piscines d'une capacité totale supérieure à 2 m<sup>3</sup> à usage privé est interdit sauf pour les premières mises en eau des piscines « en dur » et « enterrées » construites depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il est conseillé de retarder la construction des piscines qui ne pourront pas être remplies si l'on passe au niveau de crise,
- gestion des systèmes d'assainissement : information du service en charge de la police de l'eau préalablement à toute opération susceptible d'entraîner un dépassement des normes de rejet.

### Usages économiques :

- Industries : activation du niveau 1 de leur plan d'économie,
- Irrigation agricole : arrosage par aspersion : interdit entre 10 h et 18 h

## Ouvrages hydrauliques et plans d'eau : respect strict de la valeur du débit réservé

Les données sur la situation hydrologique et les arrêtés pris peuvent être consultées sur les sites :

- Dreal Franche-Comté : <http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/situation-hydrologique-r74.html>
- Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

### **CONTACT PRESSE**

#### **Cellule communication**

Alexandra CARD  
03 84 77 70 12  
[communication@haute-saone.pref.gouv.fr](mailto:communication@haute-saone.pref.gouv.fr)

Nathalie RAYMOND  
03.84.77.70.13



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE  
B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX - TEL. : 03.84.77.70.00 / FAX. : 03.84.76.49.60  
Courriel : [prefecture@haute-saone.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-saone.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public et de l'accueil téléphonique disponibles sur le site : [www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)